

# MANIFESTE POUR LA FORÊT BRETONNE

S'APPUYER SUR LA NATURE

**FEUX DE FORÊT ET  
BIODIVERSITÉ**

**ADDENDUM**



**2022**

## ***Le Groupe forêt bretonne, novembre 2022***

Au vu de l'urgence climatique et compte tenu du rôle clé que la forêt bretonne peut jouer pour y faire face, plusieurs lanceurs d'alerte issus de FNE Bretagne ont souhaité constituer le Groupe Forêt Bretonne.

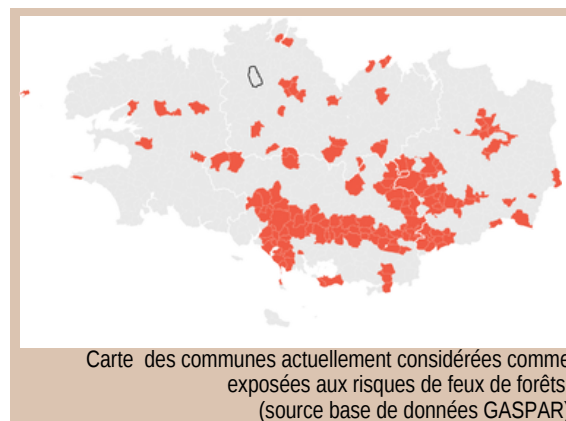
Ce groupe de travail inter-associatif a pour objet de rassembler les personnes et les associations de protection de la nature préoccupées par l'avenir de la forêt bretonne.

Devant l'urgence de l'action pour la résilience des forêts bretonnes, les associations environnementales concernées proposent cette note sur les enjeux Feux de Forêt suite aux incendies de l'été 2022, qui s'inscrit dans la continuité du Manifeste pour la forêt bretonne.

L'activité du groupe est centrée sur la préservation de la biodiversité en considérant qu'il faut préserver et développer le rôle majeur des forêts en tant que puits de carbone vis à vis du changement climatique.

La problématique de la vulnérabilité au feu n'est pas spécifique des forêts bretonnes, mais elle s'y pose de manière plus récente que dans le sud de la France. Aussi convient-il d'en préciser les enjeux, tant en termes de conservation biologique, de résilience que d'adaptation au changement climatique. La Bretagne est classée en **zone de risque moyen** par le Règlement (CEE) n° 2158/92 du 23/07/92 relatif à la protection des forêts dans la communauté contre les incendies. La prévention des incendies de forêt est définie dans un Plan régional qui précise techniques, aides et moyens réglementaires.<sup>1</sup>

A fortiori, le changement climatique aura pour conséquence inévitable d'**élever significativement** ce risque incendie. Le décalage progressif vers le nord de la France des aléas de risque est déjà en cours et intégré dans les cartographies nationales officielles. Au niveau régional, le nombre de communes bretonnes classées comme sensibles au feu de forêt est passé de 146 en 2010 à 166 actuellement. Avec des **sécheresses plus durables et plus intenses**, et des **températures plus élevées** en été, la récurrence des feux devient plus probable et diminue la capacité des forêts à récupérer.



En l'état, l'enrésinement important de beaucoup d'espaces forestiers en Bretagne depuis le XIXème siècle est un facteur aggravant. Il en est de même de l'extension des plantations de résineux au détriment des espaces de landes autrefois fréquents sur sols pauvres, car ces plantations assèchent plus fortement les sols, et augmentent considérablement la quantité de matière combustible. Pourtant 75% des plantations effectuées encore à ce jour en Bretagne sont constituées de résineux. Ainsi, l'homme amplifie l'impact du feu en créant des « **forêts artificielles** » avec une importante masse combustible mal adaptée à résister.

Cependant, paradoxalement, les interventions de prévention contre le feu peuvent également porter un préjudice à l'écosystème comme nous le précisons plus loin.

1. Il est nécessaire d'instaurer des plans de prévention au risque incendie de forêt (PPRIF) à jour à l'échelle communale.

## LA BIODIVERSITÉ, VICTIME COLLATÉRALE ?

Le feu, dans ses rares manifestations naturelles liées par exemple aux impacts de foudre, ne constitue pas forcément un traumatisme durable pour la forêt s'il intervient sur des sols encore humides avec un parcours rapide auquel certains arbres survivent. Mais dans les conditions de sécheresse extrême il est un **élément destructeur de la biodiversité**. Or ces conditions deviendront plus fréquentes avec le changement climatique, et 9 fois sur 10 le feu est d'origine humaine. Si une partie importante de la biodiversité bretonne réside dans son patrimoine boisé, et de manière plus générale dans la mosaïque de forêts, landes et friches, à l'impact négatif des pratiques sylvicoles intensives s'ajoute au fil du changement climatique un risque supplémentaire : **l'appauvrissement de la forêt soumise à des incendies répétés qui simplifient l'écosystème**, induisent des **mortalités massives de la petite faune**, **sélectionnent les espèces végétales les plus aptes à survivre après incendie**, et dans certains cas risquent de faire **disparaître des stations d'espèces remarquables** présentes seulement dans quelques secteurs de Bretagne. Ces conséquences vont s'ajouter aux effets directs du changement climatique.

L'intervention humaine mal conduite ou mal fondée va amplifier les effets délétères des feux tant dans l'espace que dans leur ampleur, en généralisant des pratiques telles que la **replantation massive en quasi-monocultures** qui ne conviennent pas au cortège végétal et animal indigène, ou en limitant fortement les sous-étages et les bois morts qui interviennent à part entière dans le maintien de la diversité biologique.

**Ainsi, les interventions et la prévention anti-incendies ne doivent pas être mises en œuvre sans prendre en compte leur compatibilité avec la biodiversité forestière et leurs éventuels « effets pervers » qui aggravent les conséquences directement liées aux feux.**

## LES FEUILLUS, MOINS RISQUÉS FACE AUX FEUX

Les feuillus sont bien moins propices aux incendies, et, dans le contexte d'un risque de feux qui va en augmentant, il n'est donc pas recommandé de favoriser les résineux. Certes, en cas de sécheresse extrême, tout type de boisement est à risques. Mais il est reconnu dans les milieux de la lutte contre les feux de forêt que les **résineux sont beaucoup plus sensibles**, (plus inflammables et plus combustibles, générant des feux plus violents, etc.) alors que les feuillus constituent souvent une « zone tampon » qui ralentit la propagation des feux. Par ailleurs les mortalités dues aux parasites (par exemple le dendroctone) sur des plantations monospécifiques, induisent des réserves importantes de bois vulnérables au feu. Entre les résineux et les feuillus, les différences résident dans la **teneur en eau** des feuilles des feuillus, dans la présence de résine chez les conifères, ainsi que **l'épaisseur d'une litière combustible** sous les résineux. Les résineux entraînent des feux plus violents, donc plus destructeurs aussi pour le sol de la forêt. Rien que **l'ambiance hygrométrique** et la **modération des températures en sous-bois** opposent résineux et feuillus : il est aisé de constater une différence de température ressentie à l'occasion d'une balade en forêt de feuillus (sentiment de fraîcheur) par rapport à celle effectuée en forêt de résineux : ceci est lié au phénomène d'**évapotranspiration** (transpiration des plantes) plus important dans une hêtraie-chênaie que dans une forêt de pins et d'épicéas. Cet effet est de plus amplifié par la **stratification** et **l'étagement des frondaisons** (Lebourgeois et al., 2012).

**Il est donc hautement indiqué de favoriser les feuillus, ou à défaut les peuplements mélangés avec une proportion la plus importante possible de feuillus. Un retour des feuillus dans les massifs forestiers bretons s'avérera une politique gagnante en matière de limitation des risques incendies.**



## LE DÉBROUSSAILLEMENT EXCESSIF : UNE PRATIQUE CONTRE-PRODUCTIVE

Les **Obligations Légales de Débroussaillage** (abords des routes et habitations) constituent une précaution de bon sens face au risque de départs de feux et face à l'enjeu humain des zones habitées.

En revanche, ces dispositions ne peuvent concerner l'ensemble des boisements et méritent d'être menées à minima. Dans le contexte des opérations d'entretien sylvicole usuelles elles doivent être **circonscrites aux zones d'accès**, ou sur **les lignes de plantation** lorsqu'on est dans le cas des plantations en plein.

Un débroussaillage systématique des sous-bois présente en effet de sérieuses conséquences négatives sur l'écosystème en simplifiant exagérément la structure et la diversité de la forêt où **chaque strate joue un rôle complémentaire** et où l'ensemble permet d'**optimiser les fonctions biologiques et les espèces**. Ce n'est donc pas une pratique équilibrée.

Il est d'ailleurs reconnu (au travers d'études comparatives pour une part sur des massifs forestiers très anciens!) qu'une **forêt très dense, étagée et diversifiée ralentit la propagation du feu**. En dehors de cas particuliers du domaine méditerranéen, les discours qui prétendent qu'une forêt multistrates est un facteur d'aggravation des incendies sont donc erronés. Le maintien ou le développement d'un couvert forestier d'arbres et arbustes dense limite le développement au sol de matière inflammable (ajoncs, herbacées, fougère aigle<sup>2</sup>). A l'inverse, plus un sous-bois est éclairci à grande échelle, plus cela favorise non seulement le dessèchement au sol, et la montée en température diurne, mais encore les appels d'air, et l'accélération de la propagation du feu lors des incendies.

**En parallèle aux opérations d'exploitation forestières, il est donc recommandé de maintenir le plus possible de couvert diversifié et de strates d'accompagnement, au moins sous forme de bandes intercalaires.**

## POUR UNE FORÊT RÉILIENTE

La résilience (retour à l'équilibre après perturbation) des écosystèmes forestiers face aux incendies s'exprime par plusieurs aspects : **résistance des houppiers**, **capacité de régénération spontanée** par rejet ou par les semences, etc. Les plantations denses équiennes ne sont pas les bienvenues pour optimiser cette résilience, d'autant qu'elles sont souvent constituées d'essences exotiques plus fragiles de ce point de vue et qui ne se reproduisent pas ou pas aussi bien, que les **essences indigènes**<sup>3</sup>. Les renouvellements à partir de résineux (pins, épicéas, douglas, etc.) ne sont donc plus souhaitables. Mais plus généralement, le système des plantations monospécifiques et équiennes est à remettre en cause car elles « figent » l'évolution adaptative face au changement climatique ; il faut préconiser leur substitution progressive, le plus souvent possible, par la **futaie irrégulière avec régénération naturelle**, à partir de peuplements **diversifiés**. Là où le forestier aura du mal à anticiper, la nature prendra le relais. A terme, ce type de sylviculture mélangée constituera une forêt moins vulnérable au feu. Surtout après un incendie, il est le plus souvent préférable de laisser la forêt se régénérer naturellement, une option plus efficace et moins coûteuse dans de nombreuses situations. Par ailleurs même sur des sols très pauvres, où il est difficile pour le forestier souhaitant une production de bois, de se passer du pin, il est toujours possible d'introduire, en mélange, des feuillus. C'est une évolution qui portera ses fruits à moyen ou long terme et qui pourra se faire dans **l'adaptation progressive de la nature au changement climatique**, à l'occasion des régénérations. En effet, une part importante de l'origine de l'adaptation possible des arbres réside dans leur diversité génétique et épigénétique individuelle et ses répercussions sur le succès reproductif.

**Mais pour une raison de progressivité, la substitution des plantations massives par la forêt irrégulière à couvert continu doit être entreprise dès à présent et introduite dans les plans de gestion. Elle doit être privilégiée dans les aides attribuées aux forestiers et introduite dans les objectifs du SRGS.**

1. Voir par exemple Leismester et al., « Mixed-severity wildfire and habitat of an old-forest obligate », Ecosphère, 2019
2. On notera que le développement des ajoncs et de la fougère-aigle est favorisé a posteriori par le travail du sol (labour...).
3. Le pin se ressème spontanément mais ne contribue pas à la diversité de la forêt !